

# Les dix engagements du SNJ

## 1) Pour la liberté d'informer

Fervent défenseur de la liberté d'informer, qui est d'abord un droit des citoyens à bénéficier d'une information honnête, pluraliste et de qualité, le SNJ se bat pour la protection des sources et des lanceurs d'alerte, contre le secret des affaires et les procédures-bâillons destinées à entraver le travail des rédactions, contre toutes les formes de censure et d'autocensure.

## 2) Pour la défense de nos droits

Le SNJ dénonce et combat sans relâche les abus de précarité qui minent les rédactions ; défend par tous moyens le respect des dispositions de la convention collective et les droits des journalistes rémunérés à la pige, trop souvent bafoués ; lutte contre le recours illégal au statut d'autoentrepreneur et toutes les tentatives de contournement du salariat qui privent les journalistes de tous leurs droits.

## 3) Pour l'indépendance des rédactions

Le SNJ revendique des droits collectifs pour les rédactions, et un statut juridique de l'équipe rédactionnelle, afin de renforcer l'indépendance des rédactions vis-à-vis des actionnaires et des annonceurs.

## 4) Pour la dé-concentration des médias

Le SNJ réclame une loi contre la concentration des médias aux mains d'intérêts privés, instituant la création de nouveaux seuils qui prennent en compte les audiences liées aux supports numériques.

## 5) Pour une réforme des aides publiques

Le SNJ considère qu'il y a urgence à mettre en œuvre une réelle réforme des aides à la presse, permettant leur conditionnement à des exigences sociales et éthiques, et revendique le droit pour les organisations syndicales de salariés de siéger au sein du comité d'attribution de ces aides.

## **6) Pour un vrai service public de l'information**

Outre une refonte et une redéfinition des missions du CSA, le SNJ milite pour une réforme du mode de désignation des dirigeants des entreprises de l'audiovisuel public, qui garantisse leur indépendance, et pour l'avènement d'un vrai service public de l'information, déconnecté des contraintes de la course à l'audience, indépendant des pouvoirs politiques et des intérêts privés.

## **7) Pour une éthique professionnelle unique**

Le SNJ milite pour que la charte des droits et devoirs de 1918, réactualisé en 2011, et son équivalent européen, la Déclaration de Munich (1971), soient reconnus comme les références uniques de la profession en matière de déontologie.

## **8) Pour une auto-régulation de la profession**

Le SNJ milite pour une plus forte implication de la profession au sein du Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM), créé en décembre 2019. Cette instance de déontologie tripartite, associant des représentants des salariés, des employeurs et du public, peut être saisie par toute personne ou institution s'estimant mal traitée. Le CDJM a déjà rendu une cinquantaine d'avis. La déontologie journalistique doit être l'affaire de la profession, pas du CSA.

## **9) Pour la défense des droits d'auteur**

Depuis 2019, par le biais d'une directive européenne transposée en droit français, les éditeurs de presse peuvent se faire rémunérer pour la réutilisation de leurs contenus par les géants du web (Gafam), au titre du droit voisin. Le SNJ revendique un « partage équitable » -prévu par la loi- de cette manne, à hauteur de 50/50, entre éditeurs et auteurs. Par ailleurs, le SNJ défend le respect des droits d'auteur des journalistes, reconnus dans la presse écrite par la loi du 12 juin 2009 (loi Hadopi).

## **10) Pour l'accès à l'information**

Le SNJ réclame le libre accès des journalistes aux lieux recevant du public (gares, centres commerciaux, salles de spectacles, enceintes sportives) ainsi qu'aux lieux de privation de liberté et le libre accès des rédactions aux informations publiques et documents administratifs, et à toutes les sources d'information, dès lors que ces informations sont d'intérêt public.

**Paris, le 24 novembre 2021**

**Syndicat national des journalistes**

[snj@snj.fr](mailto:snj@snj.fr) - <http://www.snj.fr> - Twitter : @SNJ\_national – Facebook : SyndicatNationalJournalistes

**Pour adhérer en ligne** - vous pouvez aussi adresser des dons de soutien au, SNJ, 33 rue du Louvre, 75002 Paris.